

## Fiche Profil de Poste

**Circonscriptions** : Strasbourg 1 – 3 – 4 – 5 - 6 et 9.

**Libellé du poste** : Conseiller pédagogique départemental pour l'éducation prioritaire.

**Rattachement** : Direction départementale des services de l'Education nationale du Bas-Rhin - 65, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg.

---

### **1. Définition du poste et des missions :**

Le conseiller pédagogique départemental pour l'éducation prioritaire est un poste de conseiller technique de l'inspecteur d'académie – DASEN, chargé d'accompagner, dans le domaine pédagogique, la politique de refondation de l'Education prioritaire. Il travaille avec les conseillers pédagogiques de circonscription en E.P., pour accompagner les équipes enseignantes. Il est placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie-adjoint, chargé de la politique de la Ville et de l'Education prioritaire. Il est intégré à l'équipe du CAREP (Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire) et travaille, à ce titre, avec l'E.S.P.E. et CANOPE.

#### ***Missions :***

- Contribue à la mise en œuvre des dispositifs liés à la refondation de l'éducation prioritaire en particulier des REP+ ;
- Participe à l'organisation et à la mise en œuvre des formations en E.P. ;
- Assure avec les C.P.C. concernés, l'accompagnement des équipes enseignantes ;
- Constitue une banque d'outils pédagogiques dans un but de mutualisation des ressources et aidera à la diffusion des travaux afin d'améliorer les pratiques d'enseignement en E.P.
- Participe au suivi, à l'accompagnement et à l'évaluation des dispositifs spécifiques (plus de maîtres que de classes – scolarisation des – de 3 ans).

### **2. Compétences et qualités requises :**

Le poste nécessite :

- de la disponibilité
- une aisance relationnelle,
- une capacité à travailler en équipe au sein d'un réseau de formateurs et animer un groupe d'adultes.
- une bonne connaissance des spécificités de l'éducation prioritaire et des dispositifs de politique de la Ville est indispensable.

### **3. Conditions de recrutement :**

Le candidat doit être titulaire du CAFIPEMF et justifier d'une expérience en Education Prioritaire.  
Le recrutement s'effectuera à partir de l'entretien avec une commission composée de 3 personnes et présidée par l'Inspecteur d'Académie-adjoint du Bas-Rhin

---

### **Contact pour obtenir des informations sur le poste :**

- M. Jean-Baptiste LADAIQUE – IENA  
Téléphone : 03 88 45 92 33  
Mail : ce.inspecteur-adjoint67@ac-strasbourg.fr